

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



Règlement

1. Objet :

L'Ecurie Pégase (regis.triboulet@sfr.fr) organise le *1^{er} Vosges de Nuit 2012*.

C'est une épreuve **Touristique de Navigation** de type "**Marathon**", **sur routes ouvertes et à parcours secret**, sans secteur de régularité, ni épreuve de vitesse.

Le parcours est long d'environ **700 km** et est divisé en **4 Etapes**, **majoritairement de nuit**.
L'épreuve traverse les Départements du Bas-Rhin, des Vosges, de la Haute Saône et du Haut-Rhin, soit presque tout le "Massif Vosgien".

2. Date :

L'épreuve se déroulera dans la nuit du **Vendredi 16** au **Samedi 17 Nov. 2012**

3. Abréviations :

- RB : **Road Book** (ou Itinéraire dans le texte)
- CB : **Carnet de Bord**
- CP 1 : **Contrôle de Passage 1**
- CPH 1 : **Contrôle de Passage Horaire fin 1^{ère} Etape**

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



4. Programme :

- **Ottrott (67) - Restaurant "Domaine Le Moulin" - Vendredi 16 Nov. 2012**
 - **D426**, 32 Route de Klingenthal, Tel +33 (0)3 88 95 87 33
Rdv des équipages au plus tard à 16h00 pour le pot d'accueil.
 - **Briefing à 16h30** pour rappel des **Heures de Départ** et des amplitudes d'ouverture des **CPH**, des points importants et spécifiques de l'itinéraire et du règlement, et plus particulièrement des responsabilités des équipages (**\$14**) et du document **Renonciation à Recours** (**\$19 Annexes**).
 - Distribution du **RB** (Itinéraire) dans l'ordre des N° à **17h00**.
 - Repas de Bienvenue (Menu "Alsacien" avec forfait boissons sans alcool) à **19h30**

- Départ de l'épreuve - 1^{ère} voiture à **21h00** précise.

- **Dachstein (67) - Arrivée de l'épreuve - Samedi 17 Nov. 2012 à partir de 11h00 (± ½ heure)**
 - Liaison d'environ 26 km hors épreuve, de Dachstein à Strasbourg
- **Strasbourg (67) - Restaurant "Ami Schutz" - Samedi 17 Nov. 2012**
 - Centre historique de la P^{te} France à Strasbourg, 1 Ponts Couverts.
Repas de Clôture (Menu "Spécialités" avec forfait boissons)
Accueil à **19h30**, repas à **20h00** et **Remise des Prix**.
- **Strasbourg (67) - Hôtel Ibis "Centre Ponts Couverts" - Option (\$5 Droits d'Engagement)**
 - 7 rue de Molsheim, Tel +33 (0)3 90 22 48 70
Parking Public Souterrain devant l'hôtel (voir photos - **\$19 Annexes**)
Chambre disponible à partir de **12h00** le Samedi 17 Novembre
Nuit et Pdj
 - Départ de l'hôtel, le Dimanche **18 Nov.** avant **11h00** à la discrétion de chacun.
Règlement à la Réception des frais personnels en extra (par exemple, mini bar ou repas Restaurant "Courte Paille" le midi du Samedi 17 Nov.)

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



5. Droits d'engagement :

- Les équipages désirant participer au *1^{er} Vosges de Nuit 2012*, le feront en remplissant et en signant le bulletin d'engagement (§19 Annexes).
- Un engagement ne sera comptabilisé par l'Organisateur que lorsque la totalité des droits sera versée par **virement bancaire** sur le compte référencé ci-après. Celui-ci effectué, l'Organisateur adressera un accusé de réception par courriel à l'équipage.
 - Ouverture des engagements lors de la parution du présent règlement, soit le **Lundi 2 Juillet 2012**.
 - Clôture des engagements le **Mercredi 31 Octobre 2012, Minuit**, date informatique d'émission du virement bancaire faisant foi.
- **Soit 310€** (Tarif de base **sans Hébergement**) pour un équipage de **2 personnes**, comprenant la participation aux frais d'organisation et l'inscription à l'épreuve, l'assurance RC Organisateur, le pot d'accueil et les repas de Bienvenue du Vendredi soir au Départ à Ottrott (Boissons comprises), les repas de Clôture à l'Arrivée à Strasbourg (Boissons comprises), la remise des prix, les plaques rallye.
 - **Ou 380€** (Tarif **avec option Hébergement**) pour un équipage de **2 personnes**, comprenant toutes les prestations ci-dessus, avec en sus, la nuit d'hôtel à Strasbourg en chambre double, les taxes de séjour et les Pdj.
Cette option est recommandée par l'Organisateur pour les équipages ne résidant pas à proximité immédiate de Strasbourg.

Les prestations hôtelières et de restauration sélectionnées par l'Organisateur sont d'excellente qualité (2* ou plus)

- RIB et IBAN (données reprises sur le Bulletin d'Engagement)
 - Pour les résidents français, **RICE (RIB) : 17515 90000 08003027537 42**
 - Pour les résidents étrangers, **IBAN : FR76 1751 5900 0008 0030 2753 742**

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



6. Itinéraire :

6.1 Parcours :

Les équipages seront vivement invités à tracer le parcours défini par l'Organisateur sur les cartes **IGN Top 100** de la série "**Tourisme & Découverte**" - 2^e édition 2011 - Echelle 1/100 000^e (1cm = 1km). Prix sur le site ign.fr : env 27€ les 3 unités, yc frais de port.

- N° 112 Strasbourg - Forbach
- N° 122 Colmar - Mulhouse/Bâle
- N° 130 Vesoul - Langres

Nota : Les cartes **Michelin** série **Départements France** N° 315 et 314 (Echelle 1/150 000^e) peuvent être utilisées à la libre initiative des équipages, mais ne font en aucun cas référence en la matière.

Le parcours secret, sous forme littéraire (§19 Annexes - Exemple fictif), ne sera distribué à chaque concurrent que contre échange du document **Renonciation à Recours** (§14 Responsabilité des équipages)

Toutes les informations décrites dans le RB sont parfaitement lisibles et identifiables sur les cartes IGN (N° des routes, altitude des cols, indication de toutes les localités ou hameaux, repères divers, etc.)

Des informations supplémentaires détaillées notées pendant les reconnaissances, seront également fournies avec par exemple, la direction à prendre dans les Ronds-Points, l'identification de VO quand elle est disponible, etc.

Les routes non logiquement ou non directement référencées sur les cartes IGN sont, par défaut, identifiées comme "VO" dans le RB. Les éléments réels relevés sur le terrain lors des reconnaissances du parcours figurent en *italique gras*.

6.2 Lexique :

Voir document **Exemple fictif d'Itinéraire** (§19 Annexes)

Nota : Ce document est indissociable de l'**Exemple fictif de Carnet de Bord** (§19 Annexes)

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



6.3 CP :

L'itinéraire sera jalonné de **28 CP** indiqués sur le RB.

Les informations requises seront à reporter sur le CB (S12 Pénalités).

Les distances inscrites par l'équipage dans les cases réservées à cet usage seront **lisibles, sans ambiguïté, ni raturées**. Dans le cas contraire, l'inscription sera jugée comme nulle.

6.4 CPH :

Les **4 CPH** seront ouverts à minima $\frac{1}{2}$ heure avant l'horaire théorique de passage de la 1^{ère} voiture (environ $\frac{3}{4}$ heure pour le CPH 4) et auront une amplitude selon un *timing* qui sera porté à la connaissance des équipages lors du *briefing*. Le principe est une fermeture des CPH, à minima, $\frac{3}{4}$ heure après le dernier passage théorique au CPH 1 et allant crescendo jusqu'à environ 2 heures au CPH 4.

6.5 Ravitaillement essence :

Le RB fera **obligatoirement** passer les concurrents **tous les 200/250 km** environ par **3** station-service "H24" avec automates ou prépaiement en caisse. Pour utiliser les **terminaux**, il est obligatoire de posséder une Carte Bancaire. Celles qui sont acceptées sont en général et à minima : Master Card et/ou Visa.

Le 1^{er} ravitaillement, positionné lors de l'Etape 2 est situé sur la **N57**, **2x2 voies** sur l'aire de "Peuxy" (Station **Agip**). Cette station est à moins de **250 km** du Départ d'**Ottrott**.

Le 2^e ravitaillement, positionné lors de l'Etape 3 est situé sur la **N66** quelques km avant **S^t Maurice/Moselle** (Station **Avia**). Cette station est à environ **200 km** du 1^{er} ravitaillement (N57).

Le 3^e ravitaillement situé lors de l'Etape 4 est situé sur la **D106** (12 rue de l'Industrie) à la sortie de **Ribeauvillé** (Station **E. Leclerc**). Cette station est à environ **200 km** du 2^{ème} ravitaillement (N66).

Ces **3** points sont formellement validés. Ils ont été physiquement vérifiés par l'Organisateur lors des reconnaissances.

Une série de photos sera envoyée aux équipages engagés en même temps que celle concernant la Zone d'étalonnage AR (S6.7 Zone d'étalonnage)

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



Il est très fortement conseillé de partir d'Ottrott avec l'autonomie nécessaire pour effectuer la 1^{ère} Etape. Pour ceux qui désirent se ravitailler **avant** le Départ : Station **Total** (8 rue du Maréchal Juin) à la sortie d'**Obernai**, sur la **D426** en direction de l'A35, après le Rd Point du bd de l'Europe.

!!! Pas de station ouverte de nuit sur le parcours du RB avant le 1^{er} ravitaillement sur la N57.

Le RB tiendra compte des distances réellement parcourues pour accéder, ravitailler et ressortir de la station service afin de ne pas fausser les distances entre CP. Le temps nécessaire au ravitaillement ne sera pas neutralisé. Il sera inclus dans celui impartit pour faire l'Etape.

6.6 CB :

Il y aura 1 CB pour chaque Etape qui représente le tronçon de navigation entre 2 CPH.

Voir document **Exemple fictif de Carnet de Bord** (§19 Annexes)

Nota : Ce document est indissociable de l'**Exemple fictif d'Itinéraire** (§19 Annexes)

Chaque CPH et CP sera matérialisé par une photo. Ils seront regroupés sur plusieurs planches couleur à la fin du document RB (Itinéraire) remis aux équipages le jour du Départ (§19 Annexes).

Le CB de la 1^{ère} étape sera remis individuellement à l'équipage pendant sa procédure de Départ (CPH 0). Puis ce CB sera rendu au Commissaire qui tiendra le CPH 1 au terme de la 1^{ère} Etape qui inscrira son heure d'Arrivée. Un nouveau CB sera remis à l'équipage pour la 2^{ème} étape et rendu en fin d'Etape, et ainsi de suite pour les 2 Etapes restantes.

6.7 Zone d'étalonnage :

Env **4,4 km** sur la **D35**, entre la sortie d'**Ottrott** et l'entrée d'**Heiligenstein**.

Possibilité de faire le parcours dans les 2 sens avec distances respectives.

Les photos Départ/Arrivée et les distances précises dans les 2 sens (AR) avec 2 chiffres significatifs (**0,00 km**) seront reproduites sur 2 documents spécifiques, envoyés **par courriel** aux équipages engagés, le Lundi **12 Novembre** (§19 Annexes).

6.8 Assistance :

L'assistance **externe** spécifiquement dédiée à un équipage est strictement interdite.

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



7. Départs :

- Les départs se feront dans l'ordre croissant des N° (S9 Attribution des N°)
- L'heure officielle sera celle de l'horloge parlante française **3699** ou consultable sur le site (<http://www.horlogeparlante.com/>).
Cette heure sera celle des horloges Organisateur.
Elle sera consultable lors du briefing des équipages et de la remise du RB (Itinéraire), pendant la procédure de pointage du Départ (CPHO) et des différents CPH durant le parcours.
- Les départs se feront **échelonnés** toutes les **X** minutes à l'intérieur de chaque Catégorie.
- Si besoin, il y aura une interruption de **Y** minutes entre chaque Catégorie.
- Les 2 paramètres, **X** et **Y**, seront déterminés à postériori en fonction du nombre d'équipages engagés, de façon à obtenir un étalement harmonieux au moment du Départ et lors du contrôle des équipages aux autres CPH.

8. Catégories de véhicules :

Les véhicules **de série** homologués "route" et conformes aux spécifications constructeur, seront répartis en **3** catégories (A, B, C) selon la date de **1^{ère} mise en circulation** inscrite sur le document de référence (Certificat d'Immatriculation)

- Catégorie **A** : Véhicules immatriculés au plus tard le 31 Décembre **1975**
- Catégorie **B** : Véhicules immatriculés entre le 1^{er} Janvier **1976** et le 31 Décembre **1985**
Nota : Les voitures suralimentées et les 4RM appartenant à cette période seront mises d'office dans la catégorie **C** ci-dessous.
- Catégorie **C** : Véhicules immatriculés entre le 1^{er} Janvier **1986** et le 31 Décembre **1995**
Nota : L'organisateur se réserve le droit d'inviter, à titre exceptionnel, des véhicules dont la date de 1^{ère} mise en circulation serait postérieure au 1^{er} Janvier **1996**

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



9. Attribution des N° :

Ils seront attribués à l'intérieur d'une catégorie, prioritairement par cylindrée, puis par date d'immatriculation, le tout dans un ordre croissant. De ce fait, la voiture **de plus petite cylindrée** parmi les **plus anciennes** (Catégorie **A**), aura le N° 1.

Un sticker autocollant avec le N° affecté à l'équipage, sera remis lors de la distribution du RB (Itinéraire) pour être apposé à l'extérieur du pare-brise, dans l'angle supérieur gauche (côté copilote)

Si un équipage devait changer de type ou de modèle de voiture par rapport à celle initialement engagée et impliquant **un changement de Catégorie**, il devra en informer l'organisateur **par courriel** le plus rapidement possible en précisant les nouvelles caractéristiques (Marque, Modèle, Cylindrée et Date d'immatriculation).

Si le changement devait intervenir après la parution de la liste des engagés, le N° attribué restera identique, mais la position de départ de cet équipage sera modifiée en conséquence afin de l'insérer, si il y a lieu, dans sa nouvelle Catégorie.

10. Liste des engagés :

La liste des engagés et les heures de Départ prévisionnelles seront envoyées **par courriel** aux concurrents engagés, le Lundi 12 Novembre.

11. Equipements recommandés :

- Compte tenu de la particularité de l'épreuve, il est fortement conseillé de disposer d'un trip, électronique ou mécanique. La technologie est laissée à la libre appréciation de chacun.
- Les pneus Hiver sont à priori recommandés compte tenu du parcours parfois en altitude (risque de neige) et de la saison pré-hivernale (Températures basses).
Les pneus "Compétition", c'est-à-dire non homologués "Route", sont formellement **interdits**.
- 2 phares additionnels sont recommandés compte tenu du parcours majoritairement nocturne (+ des 3/4 du parcours).

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



12. Pénalités :

2 types de pénalités exprimées **en points**, seront appliqués :

- Pénalités liées aux **CP (Distances)** :

A chaque CP, numérotés chronologiquement pour l'ensemble de l'épreuve, les équipages devront reporter la **distance partielle lue sur le trip** (ou à défaut, celle du compteur journalier équipant de série la voiture) dans la case correspondante du CB (CP N° n)
Cette distance correspond à celle séparant le CP N° n du CP N° n-1.

Dans le cas d'une lecture instrument avec **centaine** et **dizaine** de m (0,00 km), la distance reportée sur le CB sera "arrondie" à la **centaine** de m (00,0 km) selon la méthode "classique". Par exemple et pour une tranche de 100 m : 8,34 km (et inférieur jusqu'à 8,30) devient 8,3 km et 8,35 km (et supérieur jusqu'à 8,39) devient 8,4 km.

Tout écart, par multiple de centaine de m avec la distance "vraie Organisateur" sera pénalisé. Une distance plus courte sera doublement pénalisée (-100 m = 2 points) par rapport à une distance plus longue (+100 m = 1 point).

Chaque CP sera affecté d'un coefficient variable selon la difficulté du tronçon.

Pour chaque CP manquant (distance non renseignée dans la case correspondante du CB ou information jugée nulle par l'Organisateur - S19 Annexes - Exemple Fictif de CB), l'équipage recevra une **pénalité maxi forfaitaire** de 1.000 pts (**Mille points**).

Ce plafond s'applique aussi aux pénalités normalement encourues (Ecart par rapport aux distances "vraies Organisateur")

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



○ Pénalités liées au **CPH (Horaires)**:

Pour chaque étape, un temps imparti sera attribué et repris dans le CB.

Il sera **différent** pour chacune des 3 Catégories.

En cas de **retard**, l'écart entre l'Heure Théorique et l'Heure Réelle d'Arrivée, exprimé en minutes entières, sera converti en nombre de points (+1 min = 5 points). En cas d'**avance**, l'écart en points sera 4 fois supérieur (-1 min = 20 points).

L'heure Théorique et Idéale de pointage sera comprise entre H:Min et H:(Min +1).

Par exemple, si l'heure Théorique de pointage pour un équipage est 22h05', le pointage sans pénalité (moment où l'équipage présente son CB au commissaire) sera compris entre 22h05'00" et 22h05'59".

Avant 22h05'00", il y aura pénalité pour avance. A partir de 22h06'00", il y aura pénalité pour retard.

Chaque CPH sera affecté d'un coefficient variable selon la difficulté de l'étape.

L'Heure d'Arrivée à une étape (N) sera l'Heure de Départ pour l'étape suivante (N+1) avec une **neutralisation** de 2 minutes. Par exemple, si un équipage arrive à l'étape N à 22h05'20", son heure d'arrivée sera enregistré à 22h05' et son heure de départ pour l'étape suivante sera donnée précisément à 22h07'00".

Si 2 ou plusieurs équipages devaient pointer à la même heure à un CPH, par exemple 22h05', priorité au départ (22h07') sera donnée au premier arrivé et le ou les autres équipages partiront avec un écart supplémentaire d'1 minute. Ainsi l'équipage partant en 2^e position partira à 22h08', en 3^e position à 22h09', etc.

Tout équipage se présentant après la fermeture d'un CPH ou qui n'emprunterait pas le parcours proposé par l'Organisateur en *by passant* le CPH, ne disposera pas de son CB pour l'étape suivante et recevra une **pénalité maxi forfaitaire** de **5.000 pts (Cinq mille points)** pour l'étape en cours non achevée et de fait, pour les étapes suivantes.

Le cas échéant, ce plafond s'applique aux pénalités normalement encourues (Avance ou Retard)

Un CPH est aussi un CP !! (§19 Annexes - Exemple **fictif** de Carnet de Bord)

- Le *1^{er} Vosges de Nuit 2012* ne comporte aucun secteur de régularité à moyenne imposée (ZR) généralement utilisé lors des Rallyes de type VHR/VHRS. **Il ne comporte pas non plus de secteur de vitesse.**

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



13. Palmarès :

- Un Palmarès "Scratch" sera établi, toutes catégories confondues (**A, B, C**).
Il sera fait par ordre croissant du nombre de points affecté à chaque équipage, en tenant compte du cumul des pénalités issues des CP (Distances) et CPH (Horaires).

En cas d'exæquo avec un même nombre de points, les équipages seront départagés au bénéfice des pénalités **CPH** de l'étape à plus fort coefficient, puis des pénalités CPH de l'étape au coefficient immédiatement inférieur et ainsi de suite. En cas de nouvelle égalité, les concurrents seront départagés au bénéfice des pénalités **CP** aux plus forts coefficients avec dans l'ordre, le premier franchi, puis les pénalités reçues lors des CP aux coefficients immédiatement inférieurs. En cas de nouvelle égalité, ou passage à "**zéro**", les équipages seront départagés au bénéfice de la cylindrée la plus faible. (Cylindrée suralimentée = cylindrée atmosphérique multipliée par un coefficient de 1,7)

- L'équipage ayant le plus petit nombre de points, ou ayant été départagé, sera déclaré vainqueur du *1^{er} Vosges de Nuit 2012* et recevra **1 Coupe**.
Celui-ci est aussi, de fait, Vainqueur de la catégorie à laquelle appartient sa voiture.
- Chaque lauréat pour chacune des **2** Catégories non encore primées recevra **1 Coupe** (si **5** partants au moins).
- **1 Coupe** sera remise au premier équipage **100% féminin arrivé**.
Si ce prix ne devait pas être attribué, l'Organisateur récompensera le **1^{er} équipage mixte arrivé**, et à défaut, la coupe sera remise à un équipage classé désigné par l'Organisateur selon des événements particuliers intervenus pendant l'épreuve.
Pour être considéré comme **arrivé** et prétendre à un prix, l'équipage devra être passé par les **4 CPH** et de fait, avoir été contrôlé par les Commissaires en place.
- Toutes les récompenses (Coupes) ne sont pas cumulables entre elles. C'est-à-dire que le Lauréat d'une Catégorie ou du Scratch ne peut prétendre recevoir le prix attribué au premier équipage féminin ou à défaut au premier équipage mixte
- Tous les équipages participant au repas de clôture recevront, pour chacun des membres, une plaque souvenir estampillée *1^{er} Vosges de Nuit 2012*
- Dans la semaine suivant le repas de clôture, un fichier récapitulatif des pénalités sera envoyé **par courriel** à chaque équipage, classé ou non, ayant participé à l'épreuve.

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



14. Responsabilité des équipages :

- Lors de cette épreuve **Touristique de Navigation**, les équipages rouleront sous **leur propre responsabilité** et adapteront leur conduite aux limitations de vitesses en vigueur le long du réseau routier et aux règles du code de la route mais aussi aux conditions particulières rencontrées (travaux, arrêtés Municipaux, etc.)
 - Chaque équipage devra être en possession des matériels et documents requis (Conducteur et voiture) pour emprunter **en toute légalité** le réseau routier français.
A minima : Certificat d'Immatriculation, Permis de Conduire, Carte Verte d'assurance en cours de validité, Contrôle Technique à jour, Sonorité de l'échappement conforme (<95db)
 - L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'infractions au code de la route relevées par les forces de l'ordre à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, sous prétexte que l'équipage participe au *1^{er} Vosges de Nuit 2012*.
- Chaque membre de l'équipage signera le document **Renonciation à Recours** (S19 Annexes) **préalablement** à la remise du RB (Itinéraire).
- A ce titre, l'équipage reste **seul responsable** en cas d'accident, des dégâts matériels occasionnés à son véhicule ou corporels subis par les membres de l'équipage ainsi qu'aux dommages, matériels ou corporels, de quelque nature et/ou importance qu'ils soient, supportés par un tiers.
 - L'Association "Ecurie Pégase" a souscrit, auprès de la Compagnie "AMSné", une assurance RC Organisateur, conforme aux prescriptions du Code du Sport.
 - Parmi les équipages qui choisissent l'**Option Hébergement** (S5 Droits d'engagement) proposée après l'arrivée de l'épreuve, l'Ecurie Pégase ne saurait être assimilée à un "**Voyagiste**" (Organisateur de Voyages et de Séjours) par le simple fait qu'elle centralise les réservations des équipages dans le but de rationaliser la logistique et ainsi favoriser la convivialité pour l'ensemble du groupe.
 - L'Organisateur recommande expressément aux équipages, **civisme et respect**, pour que l'épreuve se déroule sans agressivité aucune, en particulier de la part des riverains habitant les villages et/ou les fermes isolées et traversés pendant la nuit.
 - Chaque **membre d'équipage**, en remplissant la feuille d'engagement et en la signant, souscrit de fait et sans réserve à **toutes** les clauses du présent règlement.

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



15. Nombre de voitures :

Pour garder le caractère convivial à l'épreuve mais aussi pour des raisons logistiques, le nombre maximum de voitures est fixé à **50 (Cinquante)**

16. Annulation :

Si à la date de clôture des inscriptions fixée au **Mercredi 31 Octobre, Minuit**, le nombre d'équipages régulièrement engagés (\$5 Droits d'inscription) est inférieur à **15 (Quinze)** voitures, l'Organisateur se verrait dans l'obligation d'annuler l'épreuve.

Dès lors, les sommes déjà versées par les équipages seront **intégralement** remboursées par chèque.

17. Forfaits :

En cas de forfait d'un équipage **après** la date de clôture fixée au **Mercredi 31 Octobre Minuit**, la totalité des droits d'inscription encaissés restera acquise à l'Organisateur.

En cas de forfait d'un équipage **avant** la date de clôture **et** dans le cas où l'Organisateur n'annulerait pas l'épreuve, des frais de **80€** (correspondant à la quote part des arrhes de pré-réservation et à l'assurance) resteront acquis au bénéfice de l'Organisateur.

18. Abandons :

En cas d'abandon pendant l'épreuve, l'équipage avertira prioritairement le Commissaire en poste sur le CPH à **venir**.

Par exemple, abandon lors de la 2^{ème} étape (CPH 1 ⇒ CPH 2). Appel du Commissaire au CPH 2 sur son N° de portable. A défaut, appel du Commissaire au CPH 1 ou dans la négative, l'Organisateur principal (Régis Triboulet)

Le N° de Tel Mobile et le prénom du Commissaire en poste seront indiqués dans le RB (Itinéraire) sur chaque ligne de CPH.

16 & 17 Nov. 2012



1er Vosges de Nuit



19. Annexes :

A renvoyer à l'Organisateur au plus tard le **Mercredi 31 Octobre Minuit** :

- Feuille d'Engagement remplie et signée des **2** membres de l'équipage

Fournis pendant le *Briefing* le soir du Départ :

- Formulaire "Renonciation à Recours" - **A signer préalablement pour échange contre le RB**
- RB (Itinéraire) avec 1 planche photos des 4 CPH et 4 planches photos des 24 autres CP
- Sticker d'identification avec N° à coller sur le pare-brise (**coin supérieur côté copilote**)

Fourni au moment du **Départ** (CPH0) :

- Carnet de Bord - Etape1

Fournis pendant le déroulement de l'épreuve aux CPH1, 2,3 :

- Carnets de Bord - Etapes **2,3,4**

Envoyées par courriel le Lundi **12** Novembre aux équipages engagés :

- Liste des équipages invités à l'épreuve avec Heures de Départ prévisionnelles
- 2 Planches photos des 3 Ravitaillements Essence et de celui avant Départ (option)
- 2 Planches photos et distances de la zone d'étalonnage AR (Ottrott - Heiligenstein)

A demander à l'Organisateur par courriel dès la parution de ce document - **S1** Objet :

- Planches photos Restaurant "Domaine Le Moulin" à Ottrott - Hôtel Ibis Ponts Couverts à Strasbourg - Restaurant "Ami Schutz" Quartier P^{te} France à Strasbourg
- Exemple **fictif** de Carnet de Bord (Important pour le report des distances CP)
- Exemple **fictif** d'Itinéraire (Important pour les principes de notation)
- Formulaire "Renonciation à Recours" (Pour info)

